

**ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL
CONCERNANT LA NOMINATION DES AGENTS COMMUNAUX
DE SÉCURITÉ PUBLIQUE À UN GRADE HONORIFIQUE**



LE CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu l'arrêté du Conseil communal concernant les grades honorifiques du service de sécurité de proximité et de prévention incendie (SPPI), du 3 mars 2021 ;

vu que les titres et fonctions cités dans le présent arrêté s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin ;

sur la proposition du chef du dicastère de l'administration et de la protection de la population,

arrête :

Article premier : ¹Comme agent de sécurité publique responsable de la prévention incendie au sein du service de sécurité de proximité et de prévention incendie (SPPI), Monsieur Laurent Gossauer, né le 9 mars 1985, est nommé au grade honorifique de sergent-chef (sgt chef).

²Comme agent de sécurité publique responsable de la sécurité de proximité au sein du service de sécurité de proximité et de prévention incendie (SPPI), Monsieur Martin Patenaude, né le 30 octobre 1973, est nommé au grade honorifique de sergent-chef (sgt chef).

Article 2 : ¹Le présent arrêté abroge l'arrêté du Conseil communal concernant la nomination des agents communaux de sécurité publique à un grade honorifique, du 6 avril 2022.

²Il entre rétroactivement en vigueur le 1^{er} mars 2023.

Val-de-Travers, le 21 juin 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Frédéric Mairy

Christian Reber